

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU SIA VIDOURLE ET BENOIE
DU 19 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le dix-neuf novembre, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h30, en session ordinaire, au siège social du syndicat, sous la Présidence de Monsieur CARRIERE.

Date de convocation : 10 novembre 2015

Date d'affichage de la convocation : 10 novembre 2015

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 11 (dont 5 compétence optionnelle)

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Sommières : Régis CARRIERE, Michel FRANGEOT, Christian PIERRE.

Villevieille : William PAU, Bernard COURGEON.

Boisseron : Jean REVERSAT, Alain ROUS, Francis PRATX.

Saussines : Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Henry SARRAZIN.

• **MEMBRES EXCUSES REPRESENTES**

Sommières : Guy MAROTTE (suppléé par M. PIERRE)

Boisseron : Loïc FATACCIOLI (suppléé par M. PRATX)

• **MEMBRES EXCUSES**

Sommières : Camille SEGUIER

Villevieille : Jérémy MACALUSO, Philippe GORRETA (suppléant).

Saussines : Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

• **SECRETAIRE DE SEANCE**

Alain ROUS

• **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

**Compétence obligatoire
(Future station d'épuration - Toutes les communes)**

2015-11.01	Nombre de votants : 11	INDEMNITES DE PRESIDENCE ET DE VICE-PRESIDENCE
	Pour : 11	<u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de se prononcer en faveur de la prorogation du versement des indemnités de fonction au président et aux vice-présidents, suite au disposition de la loi NOTRE.
2015-11.02	Nombre de votants : 11	INCIDENCE DU PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE SUR L'AVENIR DU SYNDICAT
	Pour : 11	<u>Après en avoir délibéré,</u> Suite à la présentation du préfet, en date du 9 octobre, du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide, d'émettre un avis défavorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Vidourle et Bénovie et de faire porter cet avis, à la connaissance du Préfet du Gard et de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale .
2015-11.03	Nombre de votants : 11	DEMANDE DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE A CARACTERE OPTIONNEL DES COMMUNES DE BOISSERON ET SAUSSINES AU SIAVB (ADHESION TOTALE AU SIAVB)
	Pour : 11	<u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide, d'accepter la demande de transfert de la compétence assainissement, à caractère optionnel, des communes de Boisseron et Saussines au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Vidourle et Bénovie et d'intégrer cette adhésion dans les statuts du Syndicat.

Le Procès Verbal est consultable dans les locaux du SIAVB.

Le Président, Régis CARRIERE


